

CRESSÉ LE GRAND

L. G. A. Cressé, qui a laissé à l'Hotel-de-ville, le souvenir d'un échevin fort passionné est aujourd'hui le chef des conservateurs dans le district de Montréal.

Cressé le Grand, comme l'appellera l'Histoire des nullités, est un homme chez qui l'ambition et l'audace remplacent l'instruction et la culture, et qui supplée au savoir par l'intrigue.

Faut-il qu'un parti soit dépourvu pour mettre à sa tête un homme aussi insignifiant ! Faut-il que la partisanerie abêtisse les esprits pour que des hommes intelligents mettent un sceptre entre de pareilles mains ?

Nous ne lui voulons point de mal à ce M. Cressé et nous n'avons rien personnellement à lui reprocher, mais il nous répugne de voir des incapables de son espèce passer avant les hommes instruits et posés et il faut donc que nous soyons dans une pénurie complète d'hommes sérieux pour qu'un Cressé en soit arrivé à jouer un rôle dirigeant.

Nous plaignons sincèrement les bons conservateurs de cette humiliation.

LES EMPIÈTEMENTS DE LA FRANCE

Questions posées à l'Hon. M. Chamberlain, Ministre des Colonies

NOUS AURONS PROBABLEMENT LA GUERRE

Londres, 25 janvier 1899.

M. Darling demande à *M. Chamberlin* si la Tunisie est encore, oui ou non, sous la dépendance de la Turquie, si le pays est, oui ou non, occupé par les troupes françaises, et si la France a fixé une date pour l'évacuation.

M. Pretty-Nose demande si l'Algérie est encore, oui ou non, sous la dépendance du dey d'Alger, et si le gouvernement français se montre, oui ou non, disposé à retirer les troupes qu'il entretient, au mépris des traités, sur le territoire de l'ancienne régence.

M. Walk-Over demande si le Tonquin est encore sous la domination de l'empereur de Chine, et si la France compte rester établie plus longtemps dans cette possession du Céleste-Empire.

M. Brokendown demande avec violence si la Franche-Comté est encore, oui ou non, sous la dépendance de la maison d'Autriche, si le gouvernement de la République compte un jour ou l'autre, retirer les garnisons qu'il y entretient illégalement depuis le règne de Louis XIV, et s'il a fixé une date pour l'évacuation.